

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-001
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETARE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 18 mars 2024.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024, validé par Madame la Présidente.

La Présidente et la secrétaire sont également invitées à signer ledit procès-verbal afin qu'il puisse être inséré au registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents à la séance du 18 mars 2024 :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-002
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOUÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le tableau suivant reprenant le compte de gestion 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	265 522.11 €	12 449.29 €
Dépenses	234 254.95 €	2 027.42 €
Solde (R-D)	+ 31 267.16 €	+ 10 421.87 €
Excédent antérieur reporté Déficit antérieur reporté	+ 47 397.05 €	+ 61 477.79 €
Solde d'exécution	78 664.21 €	71 899.66 €
Restes à réaliser	0,00 €	- 352.11 €
Résultat net de clôture	78 664.21 €	71 547.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, avec 1 abstention et 7 voix pour, décide :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente

Anne FABIANO CONFORTI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-003
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, le Conseil d'Administration donne acte de la présentation du compte administratif du CCAS de Montluel et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Le résultat de l'exécution du budget 2023 se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	265 522.11 €	12 449.29 €
Dépenses	234 254.95 €	2 027.42 €
Solde (R-D)	+ 31 267.16 €	+ 10 421.87 €
Excédent antérieur reporté	+ 47 397.05 €	+ 61 477.79 €
Déficit antérieur reporté		
Solde d'exécution	78 664.21 €	71 899.66 €
Restes à réaliser	0,00 €	- 352.11 €
Résultat net de clôture	78 664.21 €	71 547.55 €

- o Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, avec 1 abstention et 7 voix pour, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2023 du CCAS de Montluel.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-004
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : Affectation des résultats 2023.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le tableau des résultats de l'exercice 2023 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	78 664.21
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	71 899.66
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	- 352.11
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	78 664.21

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND

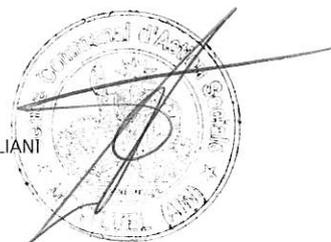


Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
 DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-005
 Séance du vendredi 12 avril 2024
 Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2024 du CCAS de Montluel.

Le conseil d'administration examine le projet de budget dont les totaux s'élevèrent à :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2024 (plus de budget PREL)
002	Sous-total Résultat d'exploitation reporté	
011	Sous-total chapitre 011 - charges à caractère général	224 950,47 €
012	Sous-total chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €
042	Sous-total chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €
65	Sous-total chapitre 65 - autres charges de gestion courante	20 954,21 €
67	Sous-total chapitre 67 - charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	289 404,68 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2024
002	Sous-total chapitre 002	78 664,21 €
70	Sous-total chapitre 70 - produits des services, du domaine et vente diverses	69 000,00 €
74	Sous-total chapitre 74 - dotations et participations	40 615,00 €
75	Sous-total chapitre 75 - autres produits de gestion courante	100 925,47 €
77	Sous-total chapitre 77 - produits exceptionnels	200,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	289 404,68 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2024
16	Sous-total chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €
21	Sous-total chapitre 21 - immobilisations corporelles	259 899,66 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	262 899,66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2024
001	Sous-total chapitre 001 - solde d'exécution	71 899,66 €
024	Sous-total chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	170 000,00 €
040	Sous-total chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €
16	Sous-total chapitre 16	3 000,00 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	262 899,66 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE le budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-006
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2024 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	Vivre en ville GEM	250,00

Madame SANGUINETTI et Madame CLARY ne prennent pas part au vote.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

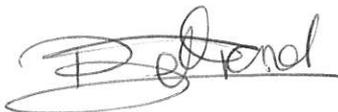
- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association Vivre en Ville GEM,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-007
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2024 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	Les restaurants du cœur	2 300,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association Les restaurants du cœur,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-008
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2024 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	Secours catholique	1 700,00

Monsieur TURLET, Monsieur PRADIER et Madame FABIANO, ne prennent pas part au vote.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

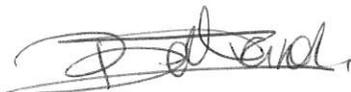
- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association Secours catholique,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-009
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024.

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2023 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	ADAPA	200,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

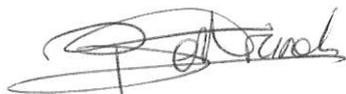
- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association ADAPA,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-010
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2024 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	ADMR	200,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

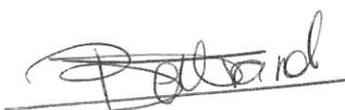
- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association ADMR,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-04-12-011
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 05 mars 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Eugène TURLET - Marie-Luce BERTRAND - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Madame Carine MOUSTAUD donne procuration à Monsieur GENILLON
- o Madame Marylène CLARY donne procuration à Madame SANGUINETTI
- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Madame FABIANO
- o Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mustapha SARIKAYA - Catherine SOUZY – Patrick DELOULE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Luce BERTRAND

PRÉSENTS : 8

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS EXCUSÉS : 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Pouvoirs : 4

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : Madame Anne FABIANO

Madame la Présidente rappelle la volonté de la commune de Montluel de soutenir les associations locales à caractère social.

Le conseil d'administration examine la liste des subventions pouvant être accordées en 2024 aux associations, à savoir :

Montants exprimés en euros – article 65748

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2024
Social	MFR de Montluel	100,00

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER pour 2024, la subvention à l'association MFR de Montluel,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à verser la somme allouée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Marie-Luce BERTRAND

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI



